

CONVENTION DE COLLABORATION – 2014 2^{ème} SEMESTRE

Entre : le CESAM, centre de formation, 24 avenue de Stalingrad, 21000 DIJON, représenté par Madame Armelle GILLET, Directrice,

et : le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Dijon, 11 rue de l'Hôpital à Dijon, représenté par sa vice Présidente, Mme Françoise TENENBAUM, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du 23 mai 2014 portant délégation.

ARTICLE - 1

Dans le cadre d'une action de socialisation et développement de l'autonomie pour des habitantes du quartier Balzac, le CESAM animera un atelier sociolinguistique.

Il s'agira de travailler sur l'expression écrite et orale à travers la découverte de l'environnement social et culturel.

ARTICLE - 2 : DEROULEMENT

▸ du 15 septembre 2014 au 1^{er} décembre 2014

(à l'exception des vacances scolaires – semaines 43-44)

à raison de 6 heures hebdomadaires : lundi 14 h → 17 h / jeudi 9 h → 12 h

soit63 heures

ARTICLE - 3 : COUT - MODALITES FINANCIERES

La convention est prévue pour 63 heures qui seront prises en charge dans le cadre du financement accordé par la DRJSCS.

Une attestation de formation individuelle sera établie pour chaque participante à l'issue de l'action.

Fait à Dijon, le 23 SEP. 2014, en double exemplaire

Pour le C.C.A.S de la ville de Dijon

Mme TENENBAUM, Vice-Présidente

Pour le CESAM

Mme Armelle GILLET, Directrice générale



